

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
de l'usine de tricompostage  
d'ordures ménagères de SAINT-PERDON**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**à Saint-Perdon (40)**

**Mardi 16 octobre 2018 – 14 heures**

---

## ***Liste des participants***

---

### Collège « Administration de l'Etat »

**André PLANAS :** Préfecture  
**Marion DOURTHE :** Préfecture  
**Jean-Marc AVIGNON :** DREAL, Unité Départementale des Landes

### Collège « Collectivités territoriales »

**Jean-Louis DARRIEUTORT :** Maire de Saint-Perdon  
**Gérard PORTET :** Maire de Lencouacq

### Collège « Riverains »

**Patrick PONGE :** Sepanso 40  
**Danielle PATOLLE :** Présidente UFC Que Choisir

### Collège « Exploitants »

**Nicole DURAND :** Directrice du SICTOM DU MARSAN  
**Jean-Paul ALYRE :** Président du SICTOM DU MARSAN  
**Romain PARDES :** Responsable services techniques SICTOM DU MARSAN  
**Gauthier SPAGNOLI :** Société CYCLERGIE  
**Celia HAZI :** Société CYCLERGIE

### Autres personnes présentes

**Laurent DEHEZ :** SICTOM DU MARSAN

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu de la CSS du 12/10/2017
- Bilan d'activités du site en 2017
- Éventuels accidents et incidents survenus en 2017
- Évolutions éventuelles du site
- Bilan des actions de la DREAL
- Évolutions réglementaires
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

Annexe 1 : Présentation du SICTOM  
Annexe 2 : Bilan des actions de la DREAL

---

## **14 heures – Début de la réunion**

---

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**  
Ouvre la réunion.

**Monsieur PLANAS, Préfecture**  
Remercie le SICTOM de son accueil et prie les membres de la CSS d'excuser l'absence de Madame MALATREY.

---

## **Approbation du compte rendu de la CSS du 12/10/2017**

---

*Le compte rendu de la CSS du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.*

**Monsieur PLANAS, Préfecture**  
Précise que l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la CSS du 14 septembre 2018 en mentionne les nouveaux membres.

*Les membres de la CSS se présentent à tour de rôle lors d'un tour de table.*

---

## **Bilan d'activités du site en 2017**

---

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**  
*Expose le bilan d'activités du SICTOM du Marsan.*

Le SICTOM couvre environ un quart du territoire des Landes. Depuis janvier 2018, il assure la collecte et le traitement des déchets sur 81 communes du département.

L'organigramme de la Société reste inchangé. Un service Patrimoine gère désormais le maintien en bon état des installations.

La collecte des déchets recyclables est gérée en régie et le tri est assuré par la société PAPREC. Il faut noter que la collecte sélective augmente d'année en année. Les actions de sensibilisation se poursuivent afin d'inciter le public à effectuer un tri sélectif de qualité.

A l'horizon 2022, certains plastiques seront pris en charge par le tri sélectif, ce qui suppose d'adapter les centres de collecte.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Se félicite que PAPREC conserve ce marché, avec une hausse raisonnable des tarifs.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute que le respect des nouvelles consignes de tri imposera de déplacer la collecte sélective à côté de Langon.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Indique que la construction d'un centre de tri commun à plusieurs collectivités a été étudiée mais le SICTOM du MARSAN s'est désengagé des 2 études en cours.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Explique que l'usine produit du compost à partir des ordures ménagères. Les différents déchets sont séparés, puis les déchets fermentescibles reçoivent un apport d'environ 9 % de déchets verts, puis sont maturés et compostés. L'usine a été conçue en 2013 pour produire le moins de rejets possible et utilise les eaux de pluie pour le nettoyage des bennes et le réseau incendie.

Le volume des ordures ménagères baisse depuis 2011. Enfin, depuis 2016, le SICTOM a amélioré le traitement des inertes.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute que l'usine a été construite pour produire du compost conforme aux normes européennes et améliorer la performance du tri. Les refus représentaient 12 000 tonnes entre 2010 et 2012 puis 8 500 tonnes en 2015 et 2016, soit un gain de 450 000 euros par an. En outre, cela prouve que le compostage bien mené permet d'obtenir de bons résultats.

**Madame DURAND, SICTOM DU MARSAN**

Précise que seuls les inertes ne sont pas valorisés.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Explique qu'une démarche de valorisation des CSR (combustibles solides de récupération) a été initiée en 2017. Il est ainsi apparu qu'il était possible de récupérer 6,8 tonnes de piles jetées dans les ordures ménagères.

**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

Juge ce chiffre effarant, d'autant que certains consommateurs ne jettent jamais de piles dans les ordures ménagères.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Souligne qu'il s'agit en réalité de 3,4 tonnes de piles.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Se félicite que le *process* permette de les récupérer.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Explique que les piles arrivent en recyclage 6 ans après leur mise sur le marché.

**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

Demande s'il est bien question des poubelles vertes.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Le confirme.

**Madame DOURTHE, Préfecture**

S'enquiert de la composition des refus.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Répond qu'il s'agit majoritairement de plastiques non valorisables (sacs plastiques, pots de yaourt, barquettes, polystyrène) et de textiles.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Estime que l'extension des consignes de tri pour le plastique permettra d'améliorer la situation. En outre, la collecte sélective, le compostage et le recours à la déchetterie devraient dans l'absolu supprimer les poubelles. Il est cependant difficile de se rendre souvent dans une déchetterie. Il faut réaménager ces installations afin de les rendre plus attractives.

**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

Souligne que le suremballage génère des déchets.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Indique que l'usine a fonctionné 253 jours en 2017. L'énergie produite par la valorisation des refus dans l'unité de valorisation énergétique de PONTENX LES Forges, alimente des serres à tomates. Leur transformation en CSR permet de fournir du combustible à des cimentiers et pourrait à terme alimenter des chaudières industrielles après granulation.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute qu'il faut explorer des pistes et des technologies nouvelles afin de remplacer le fioul.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Précise que certains refus possèdent un taux de PCI (pouvoir calorifique) très élevé, ce qui compromet parfois leur incinération. En outre, les cimentiers imposent leur cahier des charges. Par ailleurs, la baisse du taux de verre dans les ordures ménagères peut représenter un point positif. En parallèle, le plastique a augmenté.

**Monsieur PORTET, maire de Lencouacq**

Demande des précisions sur les fines.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Répond qu'il s'agit des poussières et débris difficilement identifiables.

**Madame DOURTHE, Préfecture**

Souhaite savoir si la baisse des déchets putrescibles est due à l'utilisation de composteurs.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Le confirme. Par ailleurs, le contexte difficile actuel visant les TMB explique la démarche de certification ISO 9001. Il s'agit d'une démarche qualité et traçabilité.

---

***Éventuels accidents et incidents survenus en 2017***

---

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Indique que la borne de détection de radioactivité à l'entrée du site a été déclenchée à deux reprises en 2018 par des marqueurs médicaux. La DREAL a été informée dans les deux cas. Par ailleurs, une blessure à l'épaule d'un salarié de l'usine de valorisation organique a entraîné un arrêt de 6 jours. Enfin, les personnels sont formés, aux gestes de prévention, afin d'éviter les accidents.

---

***Évolutions éventuelles du site***

---

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Explique que la prolongation jusqu'au 31 octobre 2019 du contrat d'exploitation a été demandée afin de préparer le nouveau contrat. Des travaux sont envisagés afin de prendre en compte l'évolution des normes en matière de compost.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Souligne, pour cela qu'un budget d'un million d'euros permettrait d'améliorer encore le *process*.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute que la qualité du compost doit être maintenue et celle des refus augmentée. Le nouveau contrat démarrera le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Par ailleurs, les lixiviats sont traités par Terralia. Après une augmentation, l'an dernier, leur volume a baissé cette année.

**Monsieur PLANAS, Préfecture**

Demande la définition des lixiviats.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Explique qu'il s'agit de l'humidité contenue dans les déchets transformée en effluents. Les lixiviats sont analysés tous les trois mois. Une analyse complémentaire sur les métaux est réalisée une fois par an.

**Madame PATOLE, Présidente de l'UFC Que Choisir**

Demande comment ils sont traités par la société qui les récupère.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Répond qu'ils sont utilisés pour produire du biogaz après évapo-concentration. Par ailleurs, les ISDI recueillis par le SICTOM sont nivelés trois fois par an. Un test de concassage a été mené avec la société Embelya afin de recycler les granulats dans le soubassement routier, par exemple.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute que le projet consisterait à confier le broyage-concassage à une société locale dans le cadre d'un partenariat public-privé pour éviter de recourir à l'enfouissement.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Précise que le SICTOM conserverait la maîtrise de ce dossier.

**Madame DURAND, SICTOM DU MARSAN**

S'enquiert de la date de la réponse de la DREAL à ce sujet.

**Monsieur AVIGNON, DREAL**

Indique que la DREAL ne dispose pas encore du dossier.

**Monsieur PLANAS, Préfecture**

Insiste sur la nécessité de bien travailler le dossier en amont avant de le déposer en Préfecture.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Explique que les ISDI ont déclenché le détecteur de radioactivité en avril 2018. Il s'agissait de radon 226. Le dossier est en cours de traitement par l'ANDRA. Ce déchet peu rayonnant est stocké dans une logette en béton et signalé par le panneau adéquat. Aucune radiation n'a été relevée alentour.

**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

Précise que ce produit doit être stocké dans des containers en plomb.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Répond que l'ANDRA n'a pas donné de consigne en ce sens. En outre, le rayonnement est très faible à 1 mètre.

**Madame DURAND, SICTOM DU MARSAN**

Souligne que cet incident démontre que le portail de détection de radioactivité fonctionne.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute que la procédure est en cours.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Signale que les eaux pluviales des toitures sont récupérées. En outre, les eaux pluviales et de voirie sont analysées régulièrement.

**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

S'enquiert de la signification de « Cr ».

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Répond qu'il s'agit du symbole du chrome. Les préconisations de l'arrêté préfectoral en matière d'eau sont respectées. Il précise que le piézomètre est un forage qui permet de collecter l'eau de la nappe. La DCO a connu un pic en 2016 qui ne s'est pas renouvelé. Il peut s'agir d'une erreur de prélèvement. La présence de fer s'explique par la nature des eaux locales. Enfin, les niveaux sonores mesurés sont conformes aux normes.

**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

Note que la mise en place du broyage risque d'avoir un impact négatif.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Ne disposait pas des résultats relatifs à la qualité de l'air quand il a préparé sa présentation, mais a communiqué le rapport définitif à la DREAL. Cependant, les préconisations de l'arrêté sont respectées.

**Monsieur DARRIEUTORT, maire de Saint-Perdon**

Souligne qu'il n'a reçu aucune réclamation.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Estime que la couverture de l'aire de stockage a représenté une nette amélioration. En effet, cela permet de conserver le compost sec.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Signale la création d'une nouvelle déchetterie à Arue.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute qu'il est indispensable d'inciter le public à se rendre dans les déchetteries. Lorsqu'elles sont bien aménagées, leur fréquentation augmente de manière significative.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Souligne que la géolocalisation a été déployée sur les véhicules du SICTOM, afin d'assurer une meilleure traçabilité.

**Monsieur DEHEZ, SICTOM DU MARSAN**

Indique que ce dispositif permet de mettre en place une prévention adaptée aux comportements des agents et d'assurer plus facilement la collecte des taux de remplissage. En outre, il est possible de renseigner les usagers sur les horaires de passage des camions du SICTOM.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute que l'outil fournit des renseignements sur le coût des véhicules.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Précise que la géolocalisation facilite l'intégration d'une nouvelle tournée par les agents. Enfin, la géolocalisation coûte 70 euros par mois par véhicule. Par ailleurs, le SICTOM attend la réponse pour certains lots de la déchetterie de Mont-de-Marsan. En outre, des travaux seront réalisés dans la déchetterie du Rond à Mont-de-Marsan en novembre.



**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

Signale que la route barrée n'est pas indiquée.

**Monsieur PLANAS, Préfecture**

Note cette demande.

**Monsieur PARDES, SICTOM DU MARSAN**

Signale qu'un agent sera affecté au patrimoine du SICTOM.

---

***Bilan des actions de la DREAL***

---

**Monsieur AVIGNON, DREAL**

Note qu'aucune inspection n'a eu lieu depuis le 22 janvier 2016. Une périodicité triennale a été définie.

Un porter à connaissance du 15 décembre 2017 a donné lieu à un arrêté préfectoral d'épandage temporaire.

**Monsieur SPAGNOLI, CYCLERGIE**

Précise que les analyses sont en cours.

**Monsieur AVIGNON, DREAL**

Ajoute que l'épandage concerne 10 tonnes de matière sèche. Enfin la DREAL n'a reçu aucune plainte concernant le site.

**Madame DURAND, SICTOM DU MARSAN**

Souligne que les dossiers de cessation d'activité des déchetteries devront parvenir à la DREAL 3 mois avant ladite cessation. La nouvelle installation de Mont-de-Marsan devrait prendre le relais fin 2019. L'accord du maire et l'autorisation concernant le devenir du site sont en attente.

---

***Évolutions réglementaires***

---

*Ce point n'est pas traité.*

---

***Questions diverses***

---

**Madame PATOLE, Présidente de l'UFC Que Choisir**

Demande si le SICTOM envisage de recourir à la collecte au poids.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Répond que cette collecte serait très difficile et coûteuse à organiser. Certes, le calcul de la TEOM ne récompense pas les usagers qui procèdent au tri.

**Monsieur PONGE, Sepanso 40**

Note que le système français suppose une mutualisation des efforts.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Assure que le SICTOM procède à une mutualisation des coûts. En effet, Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont acquittent 80 % de la facture de la collecte et du traitement des

ordures. Il faudrait peut-être réfléchir à une pondération tenant compte de la composition des foyers. Cependant, le traitement de 48 000 tonnes de déchets revient à 90 euros par an par habitant.

**Monsieur PLANAS, Préfecture**

Cite les communes du littoral, dont la population varie énormément.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute que l'augmentation représente 1 ou 2 % par an. Il est indispensable d'investir dans des équipements qui réduisent la pénibilité afin que les agents puissent effectuer des carrières complètes.

**Madame PATOLE, Présidente de l'UFC Que Choisir**

Demande si des odeurs ont été relevées durant l'été autour des containers enterrés.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Assure qu'elles sont imputables en majeure partie à des restaurants. Certains déchets doivent être stockés dans des sacs en plastique robustes avant d'être déposés dans les containers.

**Monsieur PLANAS, Préfecture**

Remercie Monsieur ALYRE de ses efforts de communication. Quelles actions le SICTOM met-il en place en direction des écoles ?

**Madame DURAND, SICTOM DU MARSAN**

Répond que 995 élèves ont été sensibilisés en 2016-2017. En outre, le SICTOM a reçu plus de 1 000 demandes en ce sens depuis septembre.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Ajoute qu'un courrier est envoyé à tous les instituteurs en début d'année.

**Monsieur PLANAS, Préfecture**

Assure que les enfants représentent un bon relais auprès des parents.

**Madame DURAND, SICTOM DU MARSAN**

Indique que le SICTOM assure également des actions de prévention : ce matin, sur le marché Saint-Roch de Mont-de-Marsan, un vélo associé à un *blender* permettait de réaliser un jus de fruit avec des invendus. L'opération sera reconduite en novembre et permettra de confectionner de la soupe.

**Monsieur ALYRE, SICTOM DU MARSAN**

Monsieur ALYRE remercie Madame DURAND, qui sera remplacée fin janvier, pour son implication au sein du SICTOM.

---

**15 heures 55 – Clôture de la réunion**

---

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Chef de Bureau  
  
André PLANAS

---

***ANNEXE 1 : Présentation du SICTOM***

---

---

***ANNEXE 2 : Bilan des actions de la DREAL***

---

